

La défense d'Alexis Sinduhije accuse l'administration belge de "fautes lourdes"

@rib News, 02/05/2014 COMMUNIQUE DE PRESSE : ALEXIS SINDUHIJE INTERPELLE A L'AEROPORT DE ZAVENTEM - DES FAUTES LOURDES DE L'ADMINISTRATION BELGE

Ce 1er mai 2014, nous avons pu rencontrer notre client au centre fermé de Zaventem où il n'est plus libre de circuler librement, bien qu'aucun mandat n'a été émis à son encontre et qu'il dispose de papiers en règle. La mésaventure de monsieur Sinduhije mérite d'être racontée.

Notre client est présent ce matin à l'aéroport en provenance de Ndjamena via Nairobi. Il disposait d'un passeport en règle et d'un visa délivré par la France. Il comptait se rendre en France où il a deux enfants séjournant à Toulouse avec leur maman et sa famille. Comme il l'a fait également par le passé, il comptait se rendre aussi dans divers pays de l'Union tantôt pour des raisons politiques tantôt pour des raisons privées qui ne doivent pas être contraires par ce soit. Il disposait de moyens financiers. Contre toute attente, son arrivée monsieur Sinduhije a été soumise à un interrogatoire serré mené successivement par deux fonctionnaires de l'immigration. Cet interrogatoire a abouti à la notification ce 1er mai, d'un ordre de refoulement motivé comme suit : « L'intéressé est en possession d'un visa délivré par la France avec comme motif une visite en France. L'intéressé souhaite pénétrer sur le territoire Schengen via la Belgique pour un séjour qui se déroulera exclusivement en Italie et aux Pays-Bas. Pour satisfaire aux conditions de délivrance d'un visa, le séjour principal de l'intéressé doit se dérouler en France ». (traduction libre de la décision rédigée en langue néerlandaise). Cette motivation futile est en outre totalement contestée en fait par monsieur Sinduhije. Ainsi, des fonctionnaires ont considéré qu'une personne africaine pouvait être refoulée pour ce motif alors qu'elle détient un passeport et un visa en règle. Pas même un procès verbal d'entretien signé par monsieur Sinduhije ni un début de commencement de preuve de quoi que ce soit. Pas d'audition par des personnes impartiales. Le seul bon vouloir ou non d'un individu à l'arrivée sur le territoire de l'Union. Imaginons un instant que la mesure soit adoptée par des autorités chargées de contrôler des européens bénéficiant de visas et pénétrant sur le territoire d'un Etat africain ! Mais le plus grave reste à raconter. Une autorité, - qui reste à identifier -, a pris sur elle d'interférer l'ambassadeur du Burundi à Bruxelles de l'incident et l'ambassadeur s'est rendu sur place. C'est dans ce cadre que dans l'après-midi, l'on s'est mis à parler d'un mandat d'arrêt envoyé par le Burundi, mandat qui, actuellement n'est même pas signifié à monsieur Sinduhije. La situation est kafkaïenne. Les autorités politiques et administratives belges se grandiraient en reconnaissant avoir commis une erreur manifeste. Nous demandons la mise en liberté immédiate de notre client ainsi qu'une enquête approfondie concernant la procédure suivie afin de déterminer les responsabilités politiques, juridiques et administratives des personnes intervenues dans ce dossier. Monsieur Sinduhije réaffirme sa volonté de dialogue démocratique et non violent pour améliorer la situation dans son pays. Sa défense invite les membres du parlement belge et les personnalités politiques soucieuses du respect de la personne humaine de soutenir les efforts en cours actuellement pour mettre un terme à cette mauvaise histoire belge. Le 1er mai 2014

Bernard Maingain